

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 10 juillet 2023**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel CHALON

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 05 juillet 2023

Conseillers présents : 16

Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Carole PEYNET, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 2

Membres absents excusés : Mmes Marie Hélène GOEPP et Françoise KOELL.**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.****Délibération n° COMM20230703****Objet : Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 10/07/2023**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relative aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

• Devis signés :

- devis FERALU – étagères archives pour un montant H.T. de 139,08 €
- contrat de fourniture GAZ DE BARR pour l'Espace Loisirs au prix H.T. de 25,55 € (abonnement mensuel) et 0,07541 € / kWh
- contrat de fourniture GAZ DE BARR pour la Maison de la Santé au prix H.T. de 25,55 € (abonnement mensuel) et 0,07541 € / kWh
- contrat de fourniture GAZ DE BARR pour la Mairie au prix H.T. de 25,55 € (abonnement mensuel) et 0,07541 € / kWh
- devis INFONETIK – licence antivirus pour un montant H.T. de 767,20 €
- devis RISCOISEIL – fourniture de tabourets pour l'école maternelle pour un montant H.T. de 524,74 €
- renouvellement du contrat SVP – abonnement pour réponses d'experts au prix H.T. de 282,78 € / mois
- devis EURE FILM ADHESIFS – fournitures pour la bibliothèque pour un montant H.T. de 223,62 €
- contrat CARDIA PULSE pour la maintenance annuelle des défibrillateurs pour un montant annuel de 133 H.T. par défibrillateur.

• **Indemnisation de sinistres :**

- remboursement GROUPAMA suite à un choc contre lampadaire – route d'Obernai d'un montant de 3936,61 €
- remboursement GROUPAMA suite à des dommages immobiliers – parvis de l'église d'un montant de 3412,67 €
- remboursement GROUPAMA suite à un choc contre lampadaire – rue des Champs Verts d'un montant de 2058,57 €

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 11 juillet 2023

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Jean-Michel CHALON

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>